

COMPTES SEMESTRIELS
Période du 01/01/2022 au 30/06/2022

E-PANGO SA
26 rue Vignon
75009 Paris

SOMMAIRE

1 – BILAN	4
2 - COMPTE DE RESULTAT	6
3 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	8
4 – TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE	9
5 - ANNEXE AUX COMPTES.....	10
5.1 PRESENTATION GENERALE	10
5.2 METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES.....	10
5.2.1 Immobilisations	10
5.2.2 Amortissements	11
5.2.3 Immobilisations financières.....	11
5.2.4 Créances	12
5.2.5 Produits et charges exceptionnels	12
5.2.6 Composition du chiffre d'affaires.....	12
5.2.7 Instruments financiers de couverture	13
5.2.8 Conséquences de l'événement Covid-19	13
5.2.9 Faits marquants de la période.....	14
5.2.10 Crédit d'Impôt Recherche	15
5.2.11 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés	15
5.2.12 Résultat par action	15
5.2.13 Evènements postérieurs à la clôture.....	15
5.3 NOTES SUR LE BILAN	16
5.3.1 Détail de l'actif immobilisé	16
5.3.2 Stocks.....	17
5.3.3 Etat des créances.....	17
5.3.4 Produits à recevoir	18
5.3.5 Disponibilités et valeurs mobilières de placement	18
5.3.6 Charges constatées d'avance	18
5.3.7 Capital social.....	18
5.3.8 Instruments donnant accès au capital	18
5.3.9 Subvention d'investissement	19
5.3.10 Dettes	19
5.3.11 Ecart de conversion et différences d'évaluation	20
5.3.12 Charges à payer	21

5.4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	22
5.4.1 Chiffres d'affaires	22
5.4.2 Autres produits d'exploitation	23
5.4.3 Autres achats et charges externes	23
5.4.4 Résultat financier	24
5.4.5 Résultat exceptionnel	24
5.4.6 Impôt sur les sociétés / Accroissement et Allègement futur impôts	24
5.4.7 Effectif	25
5.4.8 Honoraires du commissaire aux comptes	25
5.4.9 Rémunération du dirigeant	25
5.5 ENGAGEMENTS HORS-BILAN	26
5.5.1 Engagements donnés	26
5.5.2 Engagements reçus	26
5.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	27

1 – BILAN

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2022	Net 31/12/2021	Net 30/06/2021
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 531 373	810 688	720 685	869 293	600 005
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles	71 796		71 796	71 796	242 799
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	38 487	16 676	21 811	27 196	28 317
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations (mise en équivalence)					
Autres participations	100 000		100 000	100 000	139 804
Créances rattachées aux participations	632		632	632	632
Autres titres immobilisés	142 723		142 723	110 913	
Prêts					
Autres immobilisations financières	3 542 011		3 542 011	2 472 101	1 326 976
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 427 022	827 364	4 599 658	3 651 932	2 338 533
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises				147 500	85 665
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (3)					
Clients et comptes rattachés	2 556 373	1 263 779	1 292 594	11 168 873	6 089 877
Autres créances	345 218		345 218	1 604 945	47 493
Capital souscrit et appelé, non versé					
Divers					
Valeurs mobilières de placement					49 952
Disponibilités	16 020 673		16 020 673	1 959 440	3 253 619
Charges constatées d'avance (3)	76 659		76 659	12 813	659 459
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 998 922	1 263 779	17 735 143	14 943 523	10 186 066
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - actif					
TOTAL GENERAL	24 425 945	2 091 143	22 334 801	18 595 455	12 524 599
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an (brut)					
(3) Dont à plus d'un an (brut)					

	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital	515 627	515 627	399 999
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 901 521	7 941 521	2 958 559
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	33 772	33 772	33 772
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	- 7 193 493	349 112	349 112
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	58 384	- 7 542 606	84 817
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 315 810	1 297 427	3 826 259
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		36 971	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		36 971	
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 616 114	1 656 433	1 683 433
Emprunts et dettes financières diverses (3)	659 945	2 660 004	659 945
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 856 854	8 979 943	2 206 560
Dettes fiscales et sociales	4 884 753	3 964 678	3 568 760
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 325		503
Produits constatés d'avance (1)			
TOTAL DETTES	21 018 991	17 261 057	8 119 201
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - passif			579 139
TOTAL GENERAL	22 334 801	18 595 455	12 524 599
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 608 500	1 430 026	1 673 431
(1) Dont à moins d'un an (a)	17 410 491	15 831 031	6 367 882
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	4 533	8 593	7 226
(3) Dont emprunts participatifs			
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours			

2 - COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	01/01/2022 30/06/2022	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2021 30/06/2021
Produits d'exploitation (I)					
Ventes de marchandises / Ventes Energie	23 105 292		23 105 292	35 413 867	16 447 252
Production vendue (biens)					
Production vendue (services)	20 780		20 780	103 735	58 079
Chiffre d'affaires net	23 126 073		23 126 073	35 517 602	16 505 331
Production stockée					
Production immobilisée				293 298	151 846
Subventions d'exploitation					
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			36 971		8 905
Autres produits					
Total produits d'exploitation (I)			23 162 864	13 862 479	16 657 177
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises / Achats Energie			18 615 635	41 323 287	15 626 421
Variations de stock			147 500	-147 500	-85 665
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variations de stock					
Autres achats et charges externes (a)			1 507 992	566 414	300 144
Impôts, taxes et versements assimilés			16 433	29 750	34 295
Salaires et traitements			525 063	726 201	368 320
Charges sociales			159 949	307 934	149 413
Dotations aux amortissements et dépréciations :					
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			207 668	310 988	86 509
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 250 000	444	13 335
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				36 971	
Autres charges			105 050	82	50
Total charges d'exploitation (II)			22 535 289	43 154 571	16 555 160
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			627 754	- 7 343 671	102 017
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers					
De participation (3)					
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)			9 928	1 124	1 134
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total produits financiers (V)			9 928	1 124	1 134
Charges financières					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
Intérêts et charges assimilées (4)			31 317	54 224	26 302
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total charges financières (VI)			31 317	54 224	26 302
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			-21 389	-53 100	-25 168
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			606 365	-7 396 770	76 850

	01/01/2022 30/06/2022	01/01/2021 31/12/2021	01/1/2021 30/06/2021
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	168 023	576 816	1
Sur opérations en capital	934	48 137	8 333
Total produits exceptionnels (VII)	168 957	624 953	8 334
Sur opérations de gestion	716 093	865 455	367
Sur opérations en capital	846	39 804	
Total charges exceptionnelles (VIII)	716 939	905 259	367
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-547 982	-280 305	7 967
Impôts sur les bénéfices (X)		- 134 470	
Total des produits (I+III+V+VII)	23 341 929	36 436 977	16 666 646
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	23 283 545	43 979 583	16 581 829
BENEFICE OU PERTE	53 384	-7 542 606	84 817
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>			

3 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	31.12.2021	Affect. du résultat 2021	Augment.	Diminutions	Résultat N	30.06.2022
Capital social	515 627					515 627
Prime d'émission	7 941 521			40 000		7 901 521
Réserve légale	33 772					33 772
Subvention						
Report à nouveau	349 112	-7 542 606				- 7 193 493
Résultat	-7 542 606	7 542 606			58 834	58 384
Total capitaux propres	1 297 427			40 000	58 834	1 315 810

4 – TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

	30/06/2022	31/12/2021
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	627 754	-7 343 671
<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i> + Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	170 697	347 959
= Résultat brut d'exploitation	798 452	-6 995 712
<i>Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation</i>		
- Variation des stocks	147 500	-147 500
- Variation des créances d'exploitation	11 072 161	-8 258 468
+ Variation des dettes d'exploitation	3 798 312	8 963 536
= Flux net de trésorerie d'exploitation	15 618 424	-6 438 144
<i>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité</i>		
- Frais financiers	-31 317	-919 047
+ Produits financiers	9 928	575 379
- Impôts sur les sociétés	0	134 470
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	-716 102	-631
+ Produits exceptionnels liés à l'activité	168 023	2 561
- Variation des autres créances liées à l'activité		-42 238
+ Variation des autres dettes liées à l'activité		3 080
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	15 246 956	-6 684 571
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations (1)	-1 156 231	-1 748 629
+ Cessions d'immobilisations	934	39 804
+ Réduction d'immobilisations financières		196
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements		
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-1 155 297	-1 708 629
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital en numéraire		5 098 590
- Réduction de capital	-40 000	
- Dividendes versés		
+ Emissions d'emprunts et apport en compte courant	2 000 000	2 000 059
- Remboursements d'emprunts et remboursement compte courant	1 963 740	-49 752
+ Subventions d'investissements reçues		
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement		
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-76 319	7 048 896
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)		
	14 015 340	-1 344 304
+ Trésorerie d'ouverture	2 000 799	3 345 103
= Trésorerie de clôture	16 016 140	2 000 799

Le tableau de flux de trésorerie a été présenté volontairement afin d'éclairer le lecteur sur la répartition des flux de période et ce par grande nature.

5 - ANNEXE AUX COMPTES

5.1 PRESENTATION GENERALE

Désignation de la société : SA E-PANGO

Créée en 2016, E-PANGO est un fournisseur d'énergie (électricité depuis 2017 et gaz depuis 2020) dont l'offre s'adresse exclusivement à une clientèle de professionnels à la fois des secteurs privés et (para)–public.

Pour couvrir ses engagements de livraison, la Société participe aux guichets ARENH (accès régulé à l'énergie nucléaire), intervient sur les marchés organisés d'électricité et de gaz naturel (EEX, EPEXSPOT) et dispose d'accords avec d'autres sociétés énergétiques afin de pouvoir conclure des transactions de gré à gré....

Afin d'enrichir son offre de nouvelles solutions d'optimisation de leurs factures d'énergie à ses clients, E-PANGO développe également des solutions innovantes dans le domaine de la transition énergétique : auto-production issue principalement d'énergies renouvelables (solaire), stockage d'électricité chez les clients, valorisation de la flexibilité de la demande chez certains clients, développement d'un réseau de stations–service avec fourniture de biogaz et d'électricité verte dans un premier temps.

Annexe au bilan avant répartition de la situation au 30/06/2022, dont le total est de 22 334 801 euros et au compte de résultat de la situation, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 58 384 euros.

La situation comptable a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes semestriels ont été arrêtés le 03/10/2022 par le président de la société.

5.2 METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Ces comptes semestriels au 30/06/2022 ont été établis conformément au Plan Comptable Général, prenant en compte les règlements de l'Autorité des Normes Comptables applicables à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité à court terme. La Société considère, prenant en compte son niveau d'activité actuel, ne pas être exposée à un tel risque et dispose des moyens financiers nécessaires pour faire face à ses obligations de trésorerie au cours des 12 prochains mois.

5.2.1 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général. Les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Evaluées de façon fiable.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour

mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Frais de développement

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de frais de développement du système informatique de la Société (front-office, middle office et back office) ainsi que d'autres projets clairement identifiés.

Les coûts engagés au titre de la phase de développement et de mise en production de ces modules informatiques sont essentiellement constitués de :

- Quote-part des salaires des personnes dédiées au développement
- Quelques prestations externalisées.

Les frais de développement ont été intégralement comptabilisés en immobilisations incorporelles, la Société considérant que les six critères suivants étaient cumulativement remplis :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- (b) intention de la Société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- (c) capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- (f) capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

5.2.2 Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les montants des évolutions du système informatique font l'objet d'un amortissement sur une durée de 3 ans débutant au premier jour de l'exercice suivant sa constatation en production immobilisée en date du 31 décembre.

- * Frais de recherche et développement : 3 ans
- * Logiciel : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. L'entreprise n'a pas identifié d'indice de perte de valeur notable sur ces immobilisations n'entraînant pas de provisions exceptionnelles

5.2.3 Immobilisations financières

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Dépôts de garantie

Les immobilisations financières sont également relatives à des dépôts de garantie principalement en lien avec le sourcing des approvisionnements en énergie :

- Garanties versées au titre du contrat d'approvisionnements en électricité auprès de l'ARENH (accès à l'énergie nucléaire) déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations
- Garanties versées pour le droit d'accès aux marchés énergétiques organisés (EEX, EPEXSPOT).

- Dépôt de garanties au titre des locaux abritant le siège social.
- Garanties versées à BPI dans le cadre des emprunts

5.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La société recourt par ailleurs à l'assurance-crédit pour les clients professionnels ne relevant pas du secteur public ou assimilé.

5.2.5 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

5.2.6 Composition du chiffre d'affaires

Il existe 2 catégories de clients en électricité et gaz

Electricité :

- C1 : clients raccordés au réseau haute tension et ayant conclu deux contrats, un de fourniture électrique, un d'acheminement électrique (avec RTE, ENEDIS ou une entreprise locale de distribution)
- C2-C5 : clients raccordés au réseau haute ou basse tension ayant conclu un **contrat unique** de fourniture et d'acheminement électrique, le fournisseur refacturant pour le compte d'ENEDIS (ou d'une entreprise locale de distribution) les prestations d'acheminement

Gaz :

- TP : clients raccordés au réseau de transport du gaz et ayant conclu deux contrats, un de fourniture de gaz naturel, un d'acheminement de gaz naturel (avec GRT gaz, TEREGA, GRDF ou une entreprise locale de distribution)
- T1-T4 : clients raccordés au réseau de distribution ayant conclu un **contrat unique** de fourniture et d'acheminement du gaz naturel, le fournisseur refacturant pour le compte de GRDF (ou d'une entreprise locale de distribution) les prestations d'acheminement

La Société conclut avec ses clients C2-C5 pour électricité ou T1-T4 pour le gaz des contrats dits « Contrats uniques » par lequel elle facture sa prestation de fourniture d'énergie ainsi que le montant lié au coût d'accès au réseau (acheminement) que chaque client doit au gestionnaire de réseau. La Société assure la collecte du coût de l'acheminement pour le compte du gestionnaire de réseau qu'elle lui reverse intégralement. En conséquence, les différentes natures de chiffre d'affaires sont les suivantes :

Chiffre d'affaires liées à la vente d'énergie

- **Vente de MWh au titre de contrats de fourniture d'énergie** : La Société assure la fourniture d'énergie à ses clients par le biais de contrat d'une durée de 1 à 3 ans. La vente d'énergie est reconnue dans le chiffre d'affaires au cours de l'année où elle a été effectivement livrée ;

- **Vente de certificats de capacités** : Au titre de ses obligations réglementaires, e-PANGO doit acquérir des certificats de capacités pour couvrir les consommations d'énergie de ses clients en période de pointe. Ces certificats sont acquis par la Société et refacturés à ses clients au titre de la période de livraison effective. Le montant de cette refacturation est estimé par la Société car ni le nombre ni le prix des certificats de capacité requis pour la période concernée ne peuvent être connus à l'avance (voir paragraphe ci-dessous sur les mécanismes de capacités) ;

- **Ventes de garanties d'origine** : La Société ne disposant pas à la date de clôture de l'exercice de moyen de production d'énergie renouvelable, elle achète auprès d'intermédiaires des garanties d'origine, à la demande de certains clients souhaitant s'approvisionner en énergie verte. Ces garanties d'origine sont refacturées aux clients et reconnues en chiffre d'affaires au titre de l'année de livraison de l'énergie concernée ;

– **Ventes d'abonnement** : La Société facture des frais de commercialisation à certaines catégories de clients.

Chiffre d'affaires lié à la collecte du coût de l'acheminement pour le compte des gestionnaires de réseau.

Le coût de l'acheminement facturé par les gestionnaires de réseaux (principalement ENEDIS pour l'électricité et GRDF pour le gaz naturel) aux clients de la Société est comptabilisé en coût d'achat. Ce montant est refacturé à l'euro près par la Société à ses clients. Cette refacturation est incluse au compte de résultat dans le poste "Ventes de Marchandises" (ou de façon plus détaillée sous le libellé "Refacturation acheminement énergie").

En contrepartie, la Société perçoit une indemnité de la part des gestionnaires de réseau qui est reconnue en chiffre d'affaires au titre de la période d'accès au réseau considérée.

Refacturation des taxes ou obligations spécifiques relatives à la fourniture d'énergie

Enfin, il est précisé que la Société refacture également d'une part, diverses taxes spécifiques liées à la fourniture d'énergie (CTA, CSPE...) revenant selon le cas soit à l'Etat, soit aux départements, soit aux communes, d'autre part, des contributions obligatoires (CTA) revenant à la Caisse nationale des industries électriques et gazières. Ces taxes ne sont pas comptabilisées en chiffre d'affaires, ni en coût d'achat mais ne font l'objet que d'écritures au bilan comme les autres taxes collectées pour le compte de l'administration à l'instar de la TVA.

La facturation de l'énergie livrée aux clients non relevés et non facturées en fin de période est déterminée à partir des factures émises pendant les quatre semaines qui suivent la fin de la période prorata temporis en fonction de la date de relevé transmise par le gestionnaire du réseau de distribution. Il en est de même pour les prestations d'acheminement variable.

Mécanisme de capacité

Un mécanisme de capacité a été mis en place en France pour sécuriser l'approvisionnement en électricité pendant les périodes de pointe.

La loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité a instauré en France une obligation de contribuer à la sécurité d'approvisionnement à partir du 1er janvier 2017.

D'une part, les exploitants d'installations de production d'électricité et les opérateurs d'effacement doivent faire certifier leurs capacités par RTE en s'engageant sur un niveau de disponibilité prévisionnel pour une année de livraison donnée. En contrepartie, des certificats de capacité leur sont attribués. D'autre part, les fournisseurs d'électricité et acheteurs de pertes (acteurs obligés), doivent détenir des certificats de capacité à hauteur de la consommation de leurs clients en période de pointe. Les fournisseurs répercutent dans leur prix de vente aux clients finals le coût du mécanisme de capacité.

Le dispositif est complété par la mise en œuvre de registres permettant les échanges entre les acteurs.

Des sessions de marchés sont organisées plusieurs fois par an.

Les opérations sont comptabilisées de la manière suivante :

- les achats ou les ventes de certificats sont reconnues en charge ou en produit lors des enchères ou des cessions de gré à gré
- la répercussion aux clients finals du coût du mécanisme de capacité est reconnue en chiffre d'affaires au fur et à mesure des livraisons d'électricité en fonction des conditions de facturation.
- la part capacité incluse dans le prix de l'ARENH est prise en compte au fur et à mesure de l'émission des factures par la Caisse des Dépôts et de Consignations en les décomposant en une partie "énergie" et une partie "capacité" égale au produit du nombre d'heures du mois considéré par la quantité d'ARENH alloué en MW par la moyenne arithmétique du prix en € par MW des enchères constatées sur EPEXSPOT l'année précédant la livraison.
- les certificats de capacité ne sont pas stockés excepté ceux qui seraient considérés en surplus. Si la valeur de la dernière enchère du certificat de capacité de l'année considérée est inférieure au prix d'achat, une dépréciation est enregistrée ; dans le cas contraire c'est la valeur d'achat qui est enregistrée.
- en cas de déficit estimé, une provision est constituée (charges à payer) basée sur le prix de la dernière enchère réelle des certificats de capacité de l'année considérée ou du prix des achats de certificats effectués avant la date d'arrêt des comptes.
- une première estimation de la position est fournie par RTE, le gestionnaire du registre des certificats de capacité, à la fin de l'année qui suit l'exercice considéré, ce qui peut donner lieu à une nouvelle provision ou à une modification du stock.
- la position définitive est soldée par le gestionnaire du registre de capacité (RTE) au mois de mars deux ans après la clôture de l'exercice considéré.

5.2.7 Instruments financiers de couverture

Les instruments financiers à terme sur matières premières sont négociés principalement dans une optique de couverture des contrats pluriannuels conclus avec les clients ou des appels d'offres remportés.

Les gains et pertes réalisés sur ces opérations sont, conformément au règlement 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, applicable depuis le 1er janvier 2017 :

- Pour les instruments financiers destinés à couvrir l'exercice en cours, l'impact de l'instrument est comptabilisé dans le coût d'achats d'énergie
- Pour les instruments financiers destinés à couvrir les exercices suivants, ils sont inscrits en hors bilan et les appels de marge sont comptabilisés en écart d'évaluation d'actif ou passif.

A chaque clôture, une analyse est menée afin de vérifier l'absence de contrat déficitaire sur les engagements d'achats et de ventes d'énergie futurs afin de déterminer la nécessité de comptabiliser une provision pour perte sur ventes.

5.2.8 Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

De façon générale, la consommation électrique de nos clients a subi une baisse du fait des périodes de confinement et/ou de la mise en place du télétravail. Cette information risquerait de s'avérer inexacte puisque basée sur des prévisions de consommation difficile à mesurer.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est dans l'incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

5.2.9 Faits marquants de la période

Plusieurs événements majeurs ont affecté la société au cours de la période :

- modification par la CRE à la demande de RTE, et ceci en dehors de toute concertation préalable, des règles régissant les responsables d'équilibre
- demande d'augmentation par RTE de la garantie bancaire de 2.0 m€ à 2.8 m€ puis à 6m€. La société a alors interrogé RTE sur le bien fondé de ses demandes à laquelle aucune réponse n'a vraiment été apportée
- la société n'ayant pas augmenté sa garantie bancaire au niveau demandé, RTE a résilié le 7 février 2022 le contrat de responsable d'équilibre de la société, la privant automatiquement de l'accès au marché spot
- le 18 février 2022, le ministère de la Transition Ecologique prenait un arrêté pour empêcher la société de prendre de nouveaux clients
- le 25 février 2022, le tribunal de commerce de Paris
 - (i) a accordé des délais à E-Pango pour mettre en place la garantie demandée par RTE ce qui « éteint le grief fait par RTE à l'encontre d'E-PANGO de ne pas avoir ajusté la garantie bancaire » et prive de fondement juridique la décision de RTE de résilier le statut de responsable d'équilibre de la société E-PANGO. La société E-PANGO a d'ailleurs procédé au règlement des sommes prévues par l'échéancier du jugement ;
 - (ii) a décidé la suspension des « procédures d'exécution qui auraient été engagées par la SA RTE (RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE) à l'encontre de la SA E-PANGO suite à la résiliation du 7 février 2022 de l'accord de participation en qualité de responsable d'équilibre référencé n° RE 17.06.0820, et ce, pendant la période d'exécution de l'échéancier que nous autorisons à E-PANGO » ;
 - (iii) a « encourag[é] la SA RTE (RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE) à soutenir les actions de la SA E-PANGO (...) pour restaurer les contacts auprès » des gestionnaires de réseaux de distribution électrique, d'EDF (au titre de l'accord-cadre pour l'accès régulé à l'électricité nucléaire) et de la société EPEXspot.
- le 18 mars 2022, à la demande de l'association des gestionnaires de réseaux de distribution, le ministère de la Transition Ecologique suspendait l'autorisation de fourniture électrique de la société.
 - Suite à la décision du ministère de la Transition Ecologique, l'ensemble des contrats et marchés ont été transférés principalement à EDF désigné fournisseur de secours par arrêté du ministère de la Transition Ecologique en date du 3 novembre 2021. Les transferts ont eu lieu principalement entre le 18 et le 31 mars 2022.
 - Le 28 avril 2022 le conseil d'administration validait la modification de la stratégie de la société suite à l'arrêt de ses activités de fourniture électrique.
- le 21 juin à la demande de la société, la cotation a repris sur Euronext Growth

La société a informé ses actionnaires à cinq reprises au cours de la période :

1. le 11 février 2022 : <https://www.e-pango.com/investisseurs/assets/invest/E-PANGO%20-%20CP%20Suspension%20de%20cours%20de%20bourse%20-%2011%20fevrier%202022%20-%20Vdef.pdf>
2. le 21 mars 2022 : <https://www.e-pango.com/investisseurs/assets/invest/E-PANGO%20-%20Point%20de%20situation%20RTE%20-%202021%20-%2020mars%202022%20vdef.pdf>
3. le 13 mai 2022 : <https://www.e-pango.com/investisseurs/assets/invest/E-PANGO%20-%20CP%20Point%20situation%20et%20evolution%20strat%20-%2013%20mai%202022.pdf>
4. le 16 juin 2022 : <https://www.e-pango.com/investisseurs/assets/invest/E-PANGO%20-%20CP%20R%20C3%A9sultats%20Annuels%202021%20-%202016%20juin%202022.pdf>
5. le 21 juin 2022 : <https://www.e-pango.com/investisseurs/assets/invest/E-PANGO%20-%20Reprise%20cotation%20-%202021%20juin%202022.pdf>

5.2.10 Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'Administration Fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. Les dépenses prises en compte pour le calcul du CIR concernent uniquement les dépenses de développement des modules ERP dont les coûts sont éligibles au CIR. La Société bénéficie du CIR depuis 2017.

Aucun crédit d'Impôt Recherche n'a été pris en compte dans l'établissement de l'arrêté des comptes au 30 juin 2022.

5.2.11 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Aucune provision pour départ à la retraite n'est comptabilisée au passif. Par ailleurs, compte tenu de l'âge moyen relativement jeune de l'effectif, le montant est jugé matériellement non significatif.

5.2.12 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE) sont considérés comme dilutifs car ils induisent une diminution du résultat net par action.

En €	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Résultat de la période	84 817	-7 542 606	84 817
Nombre d'actions émises	5 156 266	5 156 266	3 999 990 (1)
Résultat par action	0,01 €	-1,46 €	0,02 €
Nombre moyen d'actions pondéré *	5 448 766	5 448 766	4 299 990
Résultat dilué par action	0,01 €	-1,38 €	0,02 €

* Actions ordinaires majorées de 9 750 BSCPE (donnant droit à 30 actions) non exercés au 30/06/2022

(1) Le 27 Mai 2021, le nominal des actions a été divisé 30 avec la création de 30 actions nouvelles pour 1 ancienne.

5.2.13 Evènements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture des comptes au 30.06.2022, la société a

- Procédé au règlement de la totalité des sommes dues à RTE tout en continuant à contester le bien fondé de certaines factures, sans obtenir de la part de RTE d'explications appropriées
- Transmis à RTE une demande pour conclure un nouvel accord de participation pour redevenir responsable d'équilibre. A date, RTE n'a toujours pas communiqué à la société un nouvel accord de participation pour signature.

Lors de l'audience du Conseil d'Etat qui s'est tenue le 3 octobre 2022 relative au recours de la société contre la Commission de Régulation de l'Energie et RTE relative à l'adoption de la délibération du 20 janvier 2022, le rapporteur public a demandé l'annulation de la délibération attaquée. L'affaire a été mise en délibéré sans précision de date.

La société continue d'étudier avec ses conseils les différents recours envisageables suivant la décision que prendra le Conseil d'Etat.

5.3 NOTES SUR LE BILAN

5.3.1 Détail de l'actif immobilisé

Tableau de l'actif immobilisé

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 548 657	54 512		1 603 169
Immobilisations incorporelles	1 548 657	54 512		1 603 169
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	16 300			16 300
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 566		2 378	22 187
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	16 275		2 378	37 558
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	100 632			100 632
– Autres titres immobilisés	110 913	31 809		142 723
– Prêts et autres immobilisations financières	2 472 101	1 120 360	50 450	3 542 011
Immobilisations financières	620 021	1 152 169	50 450	3 785 366
ACTIF IMMOBILISE	4 273 170	1 206 681	52 828	5 427 022

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles en cours (inclus dans le poste Autres postes d'immobilisations incorporelles) au 30/06/2022 d'un montant de 71 796 € correspondent principalement au projet Power purchase agreement (contrat d'achat partiel ou total de la production d'une installation pendant une durée et des conditions fixées d'avance) en lien avec la création de la filiale E-BEGA au cours de l'exercice 2020. Le projet a pour objectif d'étudier les différentes possibilités d'accéder à la production électrique de moyens faisant appel à des sources d'énergie renouvelable avec injection sur le réseau de distribution électrique. La conclusion de ce projet devrait intervenir au cours de l'exercice 2022.

Les différentes évolutions du système informatique ont été constatées au 30/06/2022 pour un montant net total de 54 512 € par la constatation sur l'exercice d'un montant de prestations externes pour 54 512 €.

Une partie de ces coûts pourront bénéficier du crédit d'impôt recherche non constaté au 30/06/2022.

Immobilisations financières

Au 30/06/2022, le total versé concernant le dépôt de garantie pour garantir le contrat d'approvisionnement en électricité (Dispositif ARENH) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations s'élève à 1 014 001 €.

Un remboursement de 50 450 € au profit du compte bloqué Collatéral Trading a été réalisé au cours du semestre portant le total à 585 000 €.

Au titre de garantie de la garantie apportée par la BECM pour le compte de RTE, il a été versé 300 000 €.

Il a été versé à titre de gage auprès de RTE la somme de 1 600 000 € dont 800 000 € complémentaire au cours du semestre. De même un dépôt de garantie de 20 000 € auprès de la société Green Alpes en charge de l'acheminement de l'électricité.

Dans le cadre de l'entrée en bourse, un contrat de liquidité a été mis en place. Au 30/06/2022, nos propres titres acquis représentaient la somme de 142 k€

Titres de participations

En 2020, la Société a créé une filiale au capital de 100 000 € (e-BEGA) dédiée à l'activité Solutions de flexibilité in situ chez les clients. Cette structure clôturera son 1^{er} exercice social le 31 décembre 2021. Celle-ci n'a pas eu d'activité au cours de la période.

Le tableau des filiales et participations figure en note 5.6.

Tableau des amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	607 568	203 120		810 688
Immobilisations incorporelles	607 568	203 120		810 688
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	1 633	1 203		2 836
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 037	3 345	1 542	13 840
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	13 670	4 548	1 542	16 676
ACTIF IMMOBILISE	621 238	207 668	1 542	827 364

5.3.2 Stocks

Il n'y avait pas de stock de certificats au 30/06/2022

Compte tenu de nos positions à la clôture, aucun certificat de capacité n'a nécessité une comptabilisation en stock.

5.3.3 Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 520 893 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	632		632
Prêts			
Autres	3 542 011		3 542 011
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 556 373	2 556 373	
Autres	345 218	345 218	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	76 659	76 659	
Total	6 520 893	2 978 249	3 542 643
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Clients douteux et provisions

Clients douteux : valeur brute : 130 k€

Provision clients douteux : 13 k€

Valeur nette comptable : 117 k€

Parmi les clients douteux figure une créance sur une société en plan de continuation dont le plan d'échelonnement de son passif est sur 9 ans. Aucune dépréciation n'est constatée tant que le plan d'apurement est respecté. Au 30 juin 2022 ces créances représentent une valeur de 117 k€.

Suite à la résiliation des différents contrats d'électricité, certains clients n'ont toujours pas réglé leurs factures pour un montant hors taxes et acheminement de 1 250 000 €. Par mesure de prudence cette somme a été provisionnée dans l'attente de la fin des différentes procédures en cours.

5.3.4 Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	3 000
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 860
Disponibilités	
	4 860

5.3.5 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

En k €	30/06/2022	2021	30/06/2021
Dépôt a terme		50	
Comptes courant	15 972	1 359	3 027
Compte turnover margin	0	530	226
Contrat Liquidités Bourse	48	70	
Disponibilités	16 020	2 009	3 253

Le compte Turnover Margin correspond au montant bloqué à chaque prise de position et qui est débloqué à chaque débouclage de position. Le montant reste disponible soit en liquidant la position soit à l'expiration de la position.

5.3.6 Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	76 659
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	659 459

5.3.7 Capital social

Capital social d'un montant de 515 626,60 euros décomposé en 5 156 266 titres d'une valeur nominale de 0,1 euros.

Le capital social est resté inchangé au cours de l'exercice social.

5.3.8 Instruments donnant accès au capital

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2020, il a été décidé la création de 10 000 BSPCE dont 4 750 ont fait l'objet d'une attribution avant le 31 décembre 2020. Les conditions sont les suivantes : un BSPCE permet de souscrire, dans un délai de 5 ans après l'émission, une action au prix de 90 € (nominal de 3.00 €) correspondant à la valorisation de la société lors de l'augmentation de capital survenue fin 2019.

Aucun BSPCE attribué n'a été annulé ou exercé au cours de l'exercice écoulé.

5.3.9 Subvention d'investissement

Une subvention d'investissement d'un montant de 50 k€ a été perçue au cours de l'année 2018 concernant le projet d'innovation « Développement d'un algorithme sur la prévision de la consommation horaire de chaque client et d'un algorithme d'optimisation de la consommation d'énergie ». Elle a été amortie au même rythme que l'immobilisation incorporelle s'y rapportant soit 3 ans.

L'amortissement est arrivé à son terme sur l'exercice précédent.

5.3.10 Dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	4 533	4 533		
– à plus de 1 an à l'origine	3 611 580	331 000	3 280 580	
Emprunts et dettes financières divers (**)	659 945	659 945		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 856 854	11 856 854		
Dettes fiscales et sociales	4 884 753	1 050 472	3 834 281	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 325	1 325		
Produits constatés d'avance				
Total	21 018 991	13 904 130	7 114 861	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 000 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	36 260			
(**) Dont comptes courants d'actionnaire	659 945			

Dettes financières

en k€	Au 01/01/2022	Emissions	Remboursement	Au 30/06/2022
Emprunt obligataire	0		0	0
Emprunts auprès d'établissement de crédit	1 645	2 000	-36	3 609
Intérêts courus non échus	3			3
Comptes courants d'actionnaires	2 660		2 000	660
Concours bancaires	8	5	-8	5
Total	4 317	2 005	-2 044	4 277

Détail des emprunts auprès des établissements de crédit

Année sousc.	Organisme	Durée	Taux	Montant initial	Début d'ex	Nouv. emprunts	Remb. 2022	Fin d'ex	A - 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
2018	BPI	33t (1)	5.53%	150	143		15	128	30	98	
2019	BECM	60m	0.81 %	150	76		15	61	30	31	
2019	BPI	60m (2)	0.92%	50	32		6	26	13	13	
2020	BECM	16t (3)	0.70%	1 394	1 394			1 394	258	1 136	
2022	BPI	31t (4)	0.70%	2 000		2 000		2 000		1 300	700
Totaux				4 044	1 695	2 000	36	3 609	331	2 578	700

- (1) Dont un différé de 13 trimestres
- (2) Dont un différé de 13 mois
- (3) Dont un différé 12 mois
- (4) Dont un différé 33 mois

Les emprunts auprès des établissements financiers ont été souscrits à taux fixe.

L'emprunt souscrit au cours de l'exercice d'un montant de 1 394 k€ correspond au prêt garanti par l'état. Celui a fait l'objet d'un avenant pour mettre en place le remboursement à compter de juillet 2022 sur 4 ans.

Dettes d'exploitation

En k€	30/06/2022	2021
Dettes fournisseurs	11 857	8 980
Dettes fiscales et sociales	4 885	3 965
<i>Dont Personnel et organismes sociaux</i>	<i>155</i>	<i>155</i>
<i>Dont TVA</i>	<i>2 063</i>	<i>1 518</i>
<i>Dont autres dettes fiscales</i>	<i>2 667</i>	<i>2 292</i>
Dettes exploitation	16 742	12 945

Le poste autres dettes fiscales et sociales inclut notamment les taxes collectées pour le compte de l'Etat, départements, communes pour un montant de 2 667 178 € liées à la fourniture d'électricité ou de gaz naturel.

Le paiement de ces taxes et obligations intervient trimestriellement.

Suite aux difficultés rencontrées il a été obtenu des échéanciers de paiement sur 24 mois de 1 772 122 € pour les taxes sur l'électricité ainsi que 2 062 159 € pour la TVA.

5.3.11 Ecarts de conversion et différences d'évaluation

Pour les instruments financiers à terme qualifiés ou non de couverture, les appels de marges sont enregistrés au bilan et portées dans le compte différences d'évaluation financier à terme actif ou passif. Ces montants sont rapportés au compte de résultat lors du dénouement des opérations qu'ils couvrent, soit au titre de l'exercice N+1 ou N+2 (ventes d'électricité).

Fiscalement, les profits sur instruments financiers à terme sont imposés au titre du ou des mêmes exercices que les opérations couvertes à condition que ces dernières soient identifiées dès l'origine par un acte ou un engagement précis et mesurable pris à l'égard d'un tiers ce qui est le cas des instruments de couvertures pris par la société.

5.3.12 Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 613
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 427 243
Dettes fiscales et sociales	117 142
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 325
Total	1 553 325

5.4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.4.1 Chiffres d'affaires

En Euros	01/01/2022 30/06/2022	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2021 30/06/2021
Revente électricité	18 549 987	16 811 779	8 444 099
Revente gaz	-30 612	6 479 965	2 294 191
Refacturation acheminement énergie	4 585 918	12 046 072	5 708 962
Abonnements	22 911	96 656	41 773
Travaux installation panneaux		78 060	
Autres produits	- 2 131	5 070	16 306
TOTAL	23 126 073	35 517 602	16 505 331

En termes de volume facturé :

En TWh	01/01/2022 30/06/2022	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2021 30/06/2021
Quantité d'électricité facturée	0.15	0.29	0.14
Quantité de gaz facturé	0	0.17	0.11

En termes de clients facturés :

	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Nombre de clients « électricité »	0	417	417
Nombre de clients « gaz naturel »	0	28	28

Nota :

- Un client peut comprendre plusieurs entités distinctes.
- Un client peut comprendre de 1 à plus de deux mille points de livraison. Du fait que la société fournit des sites C1 à C5, le nombre de sites n'est pas un facteur pertinent.

5.4.2 Autres produits d'exploitation

En kEuros	01/01/2022 30/06/2022	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2021 30/06/2021
Production immobilisée incorporelle		293	152
Reprise provision dépréciation stocks			
Transfert de charges			
Autres produits d'exploitation		293	152

La production immobilisée correspond aux temps passés en développement. Ceux-ci sont constatés en immobilisations incorporelles cf note 5.2.1 paragraphe Frais de développement

5.4.3 Autres achats et charges externes

En Euros	01/01/2022 30/06/2022	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2021 30/06/2021
Achat électricité et gaz	14 053 383	29 629 827	9 857 356
Acheminement électricité et gaz	4 562 253	11 622 093	5 769 065
Achats Marchandises		71 367	
Achats Marchandises / Achats energie	18 615 635	41 323 287	15 626 421

En k€	01/01/2022 30/06/2022	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2021 30/06/2021
Sous traitance technique	0	0	68
Achats non stockés	1	48	6
Locations	37	60	24
<i>Dont locations immobilières</i>	<i>24</i>	<i>40</i>	<i>15</i>
Assurances	37	64	40
<i>Dont Responsabilité civile</i>	<i>21</i>	<i>36</i>	<i>27</i>
<i>Dont risque client</i>	<i>15</i>	<i>27</i>	<i>13</i>
Personnel prêté, intérim	0	11	11
Commissions	1	5	3
Honoraires	1 238	164	58
<i>Dont juridique</i>	<i>1 044</i>	<i>31</i>	<i>16</i>
<i>Dont commissaire aux comptes</i>	<i>8</i>	<i>50</i>	<i>20</i>
<i>Dont communication financière</i>	<i>56</i>	<i>27</i>	
Voyages et déplacements	5	10	5
Frais postaux et télécommunications	2		2
Frais bancaires, accès marché, cotisations	102	183	74
Frais de formations	0	5	2
Autres charges externes	6	13	7
Total autres achats et charges externes	1 429	566	300

5.4.4 Résultat financier

	01/01/2022 30/06/2022	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2021 30/06/2021
Produits financiers de participation			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	9 928	1 124	1 134
Reprises sur provisions et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers	9 928	1 124	1 134
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées	31 317	54 224	26 302
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières	31 317	54 224	26 302
Résultat financier	-21 389	-53 100	-25 168

5.4.5 Résultat exceptionnel

	01/01/2022 30/06/2022	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2021 30/06/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	168 023	576 816	1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	934	48 137	8 333
Reprises sur provisions et transferts de charge			
Total des produits exceptionnels	168 957	624 953	8 334
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	716 093	865 455	367
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	846	39 804	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
Total des charges exceptionnelles	716 939	905 259	367
Résultat exceptionnel	-547 982	-280 305	7 967

5.4.6 Impôt sur les sociétés / Accroissement et Allègement futur impôts

En k€	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Impôt exigible			
Crédit Impôt Recherche généré sur l'exercice		-135	
Impôt sur les sociétés	0	-135	0

Il n'y a pas à la clôture de l'exercice d'accroissement ou allègement temporaire d'impôt sur les sociétés attendu.

En €	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	

Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficits reportables	8 547 841
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	2 136 960
Base = (A – B – C – D)	
Impôt valorisé au taux de 25 %.	

5.4.7 Effectif

	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Cadres	8	10	12
Agents de maîtrise et techniciens			
Employés	1	1	2
Ouvriers			
Effectifs	9	11	14

5.4.8 Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraire de certification des comptes : 7 826 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

5.4.9 Rémunération du dirigeant

La rémunération versée au président de la SA E-PANGO s'est élevée à 67 500 € au titre du 1^{er} semestre 2022.

5.5 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

5.5.1 Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>BECM remboursement à 1ère demande cautions bancaires données</i>	2 000 000
<i>Keler Collateral trading</i>	0
<i>Keler turnover margin</i>	0
Avals et cautions	2 000 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Engagement d'achat d'énergie de de certificats</i>	
Autres engagements donnés	0
Total	2 000 000
Dont concernant :	
Les dirigeants Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Compte tenu de l'âge moyen relativement jeune de l'effectif ainsi que du peu d'ancienneté de ces derniers, le montant des engagements d'indemnité de fin de carrière est jugé matériellement non significatif.

5.5.2 Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	0
	0
<i>BECM garantie bancaire acheminement électricité et gaz</i>	2 000 000
Avals et cautions	2 000 000
Autres engagements reçus	
Total	2 000 000
Dont concernant :	
Les dirigeants Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Les contrats de fourniture en électricité nous liant à nos clients sont dépendant du volume consommé sachant que contractuellement nos clients n'ont ni consommation minimale ni maximale imposées. Une évaluation s'avèrerait imparfaite puisque reposant essentiellement sur des données prévisionnelles.

5.6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital – (2) Capitaux propres autres que le capital – (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus – (5) Valeur comptable nette des titres détenus
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés – (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
 (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé – (9) Résultat du dernier exercice clos
 (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
– Filiales (détenues à + 50 %)										
SASU E-BEGA G&S	100		100,00	100	100	1	1			
– Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
– Autres filiales françaises										
– Autres filiales étrangères										
– Autres participations françaises										
– Autres participations étrangères										